

Délibération CA – 20250617-19

Reims, le 19 juin 2025

DELIBERATION

Relative à une convention pour fourniture de repas et articles de restauration diversifiée

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les projets de convention présenté en séance

Point de l'ordre du jour :

Approbation d'une convention

Vu le rapport exposé en séance

Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Renouvellement de la convention pour fourniture de repas et articles de restauration diversifiée avec l'Institut Catholique de Paris site de Reims

Article unique

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement et les modifications apportées à la convention portant sur la livraison de formules repas et d'articles de restauration diversifiée sur le site d'ICP Reims conformément au document annexé.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'administration

Claudio GALDERISI

